

Bordereau attestant l'exactitude des informations - MELUN - 7702 - Documents comptables (B-S)
- Dépôt le 07/07/2026 - 10032 - 2024 B 00473 - 399 628 551 - 1 ERE IMPRESSION

①

BILAN SIMPLIFIÉ

Certifié Conforme
DGFIP N° 2033-A-SD 2026

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE

DEPOSE

Néant ☐ *Désignation de l'entreprise SARL 1ERE IMPRESSIONAdresse de l'entreprise 7 rue du Four à Chaux 77930 CHAILLY-EN-BIERESIRET 3 9 9 6 2 8 5 5 1 0 0 0 3 4Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2Durée de l'exercice précédent * 1 2

DEPOSEE

Exercice N clos le

31/12/2025

		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3	
ACTIF							
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *		010		012	
		Autres *		014	3 330	016	3 330
	Immobilisations corporelles *	028	6 145	030	5 206		939
	Immobilisations financières * (1)	040		042			
	Total I (5)	044	9 475	048	8 536		939
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050		052	
		Marchandises *		060		062	
		Avances et acomptes versés sur commandes		064		066	
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *		068	768	070	768
		Autres * (3)		072	102	074	102
		Valeurs mobilières de placement		080	106 991	082	52 705
		Disponibilités		084	15 309	086	15 309
		Charges constatées d'avance *		092		094	
		Total II		096	123 169	098	52 705
		Total général (I + II)		110	132 645	112	61 242
PASSIF							
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	40 000				
	Écarts de réévaluation	124					
	Réserve légale	126	4 000				
	Réserves réglementées *	130	49 820				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)	131		132	(46 241)		
	Report à nouveau	134					
	Résultat de l'exercice	136	14 389				
	Subventions d'investissement	137					
	Provisions réglementées	140					
	Total I	142	61 968				
	Provisions pour risques et charges	Total II	154				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156					
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164					
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	895				
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA)	169	7 244	172	8 372		
	Comptes courants d'associés	173	168				
	Autres dettes	175					
	Produits constatés d'avance	174					
	Total III	176	9 435				
	Total général (I + II + III)	180	71 403				
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	1 037	
	(3) Dont compte courant d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

AD

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-BSD 2026

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise SARL 1ERE IMPRESSIONNéant ☐ *

A – RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé
au titre de l'IR

018

Exercice clos le
3 1 1 2 0 2 5

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209		210	50 133	
	Production vendue	{	Biens		215	214		
			Services *		217	218	3 960	
			dont export et livraisons intracommunautaires					
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)					222	
	Production immobilisée *					224		
	Subventions d'exploitations reçues					226		
CHARGES D'EXPLOITATION	Autres produits					230	142	
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)						232	54 236
	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					234	28 104	
	Variation de stocks (marchandises) *					236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)					238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					240		
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : – mobilier : – immobilier :)					242	4 905
	Impôts, taxes et versements assimilés			243	712	244	900	
	Rémunérations du personnel *					250	15 266	
	Cotisations sociales			380		252	7 382	
CHARGES D'EXPLOITATION	Dotations aux amortissements *					254	98	
	dont amortissement du fonds de commerces						255	
	Dotations aux dépréciations					256		
	Autres charges	{	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		262		
			dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260				
			Total des charges d'exploitation (II)		264	56 655		
	1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)						270	(2 419)
Produits financiers (III)	280	76 061		Charges financières (V)	294	59 253		
Produits exceptionnels (IV)					290			
Charges exceptionnelles (VI)	{	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347		300			
		dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquiés D)	348					
Impôt sur les bénéfices * (VII)					306			
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)						310	14 389	
B – RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2			312	14 389	314	
Régime	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles				318			
	Provisions non déductibles *				322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)				324			
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPC	248	330		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option			(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	249	251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999			
Dédutions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997	
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986		ZFU-TE (44. octies A)	987		342	
				JEI (44. sexies A)	989			
	ZRD (44. terdecies)	127		ZRR (44. quindécies)	138			
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991		France Ruralités Revitalisation (art. 44 quindécies A)	181			
	ZFANG 44. quaterdecies	345		Investissements et souscriptions (autre mer)	344			
	Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 sexdecies)	992		Zone de développement prioritaire (44. septdecies)	993			
	Créance due au report en arrière du déficit				346		350	
	Dédution exceptionnelle (Art 39 decies A)	655		Dédution exceptionnelle (Art 39 decies A)	643			
	Dédution exceptionnelle (Art 39 decies B)	645		Dédution exceptionnelle (Art 39 decies C)	647			
	Dédution exceptionnelle (Art 39 decies D)	648		Dédution exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)	641			
	Dédution exceptionnelle (Art 39 decies F)	990		Dédution exceptionnelle (Art 39 decies G)	649			
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS						352	14 389
	Bénéfices col. 1 Déficit col. 2						354	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *				356			
	Déficits antérieurs reportables *	335 462		dont imputés sur le résultat :		360	14 389	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS						370		
Bénéfices col. 1 Déficit col. 2						372		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

AD

③

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C-SD 2026

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)										Désignation de l'entreprise : <u>SARL 1ERE IMPRESSION</u>										Néant ☐	
I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *									
		ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice									
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406													
	Autres	410	3 330	412		414		416	3 330												
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426													
	Constructions	430		432		434		436													
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446													
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456													
	Matériel de transport	460		462		464		466													
	Autres immobilisations corporelles	470	5 108	472	1 037	474		476	6 145												
Immobilisations financières		480		482		484		486													
TOTAL		490	8 438	492	1 037	494		496	9 475												
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice											
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES																					
Fonds commercial		495		497		498		499													
Autres immobilisations incorporelles		500	3 330	502		504		506	3 330												
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516													
	Constructions	520		522		524		526													
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536													
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546													
	Matériel de transport	550		552		554		556													
	Autres immobilisations corporelles	560	5 108	562	98	564		566	5 206												
TOTAL		570	8 438	572	98	574		576	8 536												
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)																	
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10										
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values																
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme															
					⑤	19 % ⑥		15 % ou 12,8 % ⑦		0 % ⑧											
1																					
2																					
3																					
4																					
5																					
6																					
7																					
8																					
9																					
10																					
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589													
	Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	583	594	595												
TOTAL					596	585	597	599													

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

RELEVÉ DES PROVISIONS – AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES – DÉFICITS

Désignation de l'entreprise : <u>SARL 1ERE IMPRESSION</u>										Néant ☐ *																																																																																																																																					
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES																																																																																																																																															
A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice																																																																																																																																						
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606																																																																																																																																							
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607																																																																																																																																							
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616																																																																																																																																							
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626																																																																																																																																							
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636																																																																																																																																							
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646																																																																																																																																							
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656																																																																																																																																							
	Autres provisions pour dépréciation	660	73 600	662	52 705	664	73 600	666	52 705																																																																																																																																						
TOTAL		680	73 600	682	52 705	684	73 600	686	52 705																																																																																																																																						
<table border="1"> <tr> <td colspan="6">B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</td> <td colspan="6">C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)</td> </tr> <tr> <td colspan="2"></td> <td colspan="2">Dotations</td> <td colspan="2">Reprises</td> <td colspan="2"></td> <td colspan="2"></td> <td colspan="2"></td> </tr> <tr> <td>Fonds commercial</td> <td>681</td> <td></td> <td>683</td> <td></td> <td></td> <td colspan="2">1</td> <td colspan="2">Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes</td> <td colspan="2"></td> </tr> <tr> <td>Autres immobilisations incorporelles</td> <td>700</td> <td></td> <td>705</td> <td></td> <td></td> <td colspan="2">2</td> <td colspan="2"></td> <td colspan="2"></td> </tr> <tr> <td>Terrains</td> <td>710</td> <td></td> <td>715</td> <td></td> <td></td> <td colspan="2">3</td> <td colspan="2"></td> <td colspan="2"></td> </tr> <tr> <td>Constructions</td> <td>720</td> <td></td> <td>725</td> <td></td> <td></td> <td colspan="2">4</td> <td colspan="2"></td> <td colspan="2"></td> </tr> <tr> <td>Inst. techniques mat. et outillage</td> <td>730</td> <td></td> <td>735</td> <td></td> <td></td> <td colspan="2">5</td> <td colspan="2"></td> <td colspan="2"></td> </tr> <tr> <td>Inst. générales, agencements amén. div.</td> <td>740</td> <td></td> <td>745</td> <td></td> <td></td> <td colspan="2">6</td> <td colspan="2"></td> <td colspan="2"></td> </tr> <tr> <td>Matériel de transport</td> <td>750</td> <td></td> <td>755</td> <td></td> <td></td> <td colspan="2">7</td> <td colspan="2"></td> <td colspan="2"></td> </tr> <tr> <td>Autres immobilisations corporelles</td> <td>760</td> <td></td> <td>765</td> <td></td> <td></td> <td colspan="2"></td> <td colspan="2"></td> <td colspan="2"></td> </tr> <tr> <td colspan="2">TOTAL</td> <td>770</td> <td></td> <td>775</td> <td></td> <td colspan="2"></td> <td colspan="2"></td> <td colspan="2">TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD 780</td> </tr> </table>												B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES						C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)								Dotations		Reprises								Fonds commercial	681		683			1		Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes				Autres immobilisations incorporelles	700		705			2						Terrains	710		715			3						Constructions	720		725			4						Inst. techniques mat. et outillage	730		735			5						Inst. générales, agencements amén. div.	740		745			6						Matériel de transport	750		755			7						Autres immobilisations corporelles	760		765									TOTAL		770		775						TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD 780	
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES						C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)																																																																																																																																									
		Dotations		Reprises																																																																																																																																											
Fonds commercial	681		683			1		Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes																																																																																																																																							
Autres immobilisations incorporelles	700		705			2																																																																																																																																									
Terrains	710		715			3																																																																																																																																									
Constructions	720		725			4																																																																																																																																									
Inst. techniques mat. et outillage	730		735			5																																																																																																																																									
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745			6																																																																																																																																									
Matériel de transport	750		755			7																																																																																																																																									
Autres immobilisations corporelles	760		765																																																																																																																																												
TOTAL		770		775						TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD 780																																																																																																																																					
II DÉFICITS REPORTABLES																																																																																																																																															
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				982	335 462																																																																																																																																										
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)				982 bis																																																																																																																																											
Nombres d'opérations sur l'exercice				982 ter																																																																																																																																											
Déficits imputés				983	14 389																																																																																																																																										
Déficits reportables				984	321 073																																																																																																																																										
Déficits de l'exercice				960																																																																																																																																											
Total des déficits restant à reporter				970	321 073																																																																																																																																										
III DIVERS																																																																																																																																															
Primes et cotisations complémentaires facultatives										381																																																																																																																																					
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du 1 de l'article 1 4 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin										325																																																																																																																																					
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite										327																																																																																																																																					
Montant de la TVA collectée										374	10 819																																																																																																																																				
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)										378	6 385																																																																																																																																				
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant										399																																																																																																																																					
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										398																																																																																																																																					
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI										397																																																																																																																																					
IV TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS																																																																																																																																															
Sommes à réintégrer pour la détermination du revenu brut social										690																																																																																																																																					
Sommes à déduire pour la détermination du revenu brut social										691																																																																																																																																					
Revenu brut social (si le montant est négatif)										692																																																																																																																																					
Revenu brut social (si le montant est positif)										693																																																																																																																																					

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Désignation de l'entreprise: SARL 1ERE IMPRESSION

Exercice ouvert le: 01/01/2025 et clos le: 31/12/2025

Données en nombre de mois 1 2

Néant ☐*

Effectif moyen du personnel *: 376 1,00

Dont apprentis 657

Dont handicapés 651

Effectifs affectés à l'activité artisanale 861

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE

I - Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises 108

Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées 118

Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante 119

TOTAL 1 106

II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante y compris les plus-values de cessions d'immobilisations corporelles ou incorporelles non rattachées à une activité normale et courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun) 115

Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation 143

Subventions d'exploitation reçues et certains abandons de créances à caractère commercial 113

Variation positive des stocks 111

Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation 153

TOTAL 2 144

III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)

Achats 121

Variation négative des stocks 145

Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances 125

Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois 146

Taxes déductibles de la valeur ajoutée 133

Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun) 148

Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée 128

Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois 135

Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles rattachées ou non à une activité normale et courante 150

TOTAL 3 152

IV - Valeur ajoutée produite

Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3) 137

V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF). 117

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE

Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case 020

Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois) 022 Effectifs au sens de la CVAE * 023

Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI) 026

Période de référence 024 / / 160 / /

Date de cessation / /

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD au § déclaration des effectifs.

AD

6 COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N°2033-F-SD 2026

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt

(1) Néant ☐ *

Exercice clos le 31122025

SIREN 3 9 9 6 2 8 5 5 1

Dénomination de l'entreprise SARL 1ERE IMPRESSION

Adresse (voie) 7 rue du Four à Chaux

Code postal 77930 Ville CHAILLY-EN-BIERE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	3	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	2500
TOTAL DES LIGNES 901 + 903	905	3	TOTAL DES LIGNES 902 + 904	906	2500

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) MME Nom de famille DANIÈRE Prénom(s) ANNE
Nom d'usage % de détention 38,12 Nb de parts ou actions 953
Naissance: Date 21/04/1965 N° Département 75 Commune PARIS 17 Pays FRANCE
Adresse : N° 7 Voie RUE DU FOUR A CHAUX
Code Postal 77930 Commune CHAILLY-EN-BIERE Pays FRANCE

Titre (2) M Nom de famille SIMOEN Prénom(s) FRANCK
Nom d'usage % de détention 11,88 Nb de parts ou actions 297
Naissance: Date 18/09/1972 N° Département 61 Commune ALENCON Pays FRANCE
Adresse : N° 7 Voie RUE DU FOUR A CHAUX
Code Postal 77930 Commune CHAILLY-EN-BIERE Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

SAGE Experts-comptables janvier 2026

AD

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N°2033-F-SD 2026

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

Extension 2

SARL 1ERE IMPRESSION

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES

Titre (2) MLE Nom de famille SIMOEN-DANIERE Prénom(s) APOLLINE
Nom d'usage % de détention 50,00 Nb de parts ou actions 1250
Naissance: Date 04/11/1997 N° Département 92 Commune BOULOGNE BILLANCOURT Pays FRANCE
Adresse: N° 7 Voie rue de l'Alma
Code Postal 92400 Commune COURBEVOIE Pays FRANCE

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)
Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions
Naissance: Date N° Département Commune Pays
Adresse: N° Voie
Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)
Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions
Naissance: Date N° Département Commune Pays
Adresse: N° Voie
Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)
Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions
Naissance: Date N° Département Commune Pays
Adresse: N° Voie
Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)
Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions
Naissance: Date N° Département Commune Pays
Adresse: N° Voie
Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)
Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions
Naissance: Date N° Département Commune Pays
Adresse: N° Voie
Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)
Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions
Naissance: Date N° Département Commune Pays
Adresse: N° Voie
Code Postal Commune Pays

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G-SD 2026

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1
1

(1) Néant ☒ *

N° de dépôt

Exercice clos le

31122025

SIREN

3 9 9 6 2 8 5 5 1

Dénomination de l'entreprise

SARL 1ERE IMPRESSION

Adresse (voie)

7 rue du Four à Chaux

Code postal

77930

Ville

CHAILLY-EN-BIERE

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE :

905

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
		Pays	

SADE Experts-comptables janvier 2026

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT-SD.

AN

IMPOT SUR LES SOCIETES

Numéro d'identification :	01012025	et code de :	31122025	Régime d'imposition :	☒ Régime réel normal	☐ Régime réel simplifié	☐ Régime micro	☒ Régime réel normal
---------------------------	----------	--------------	----------	-----------------------	--	--	---------------------------------------	--

Déclaration soumise pour le résultat d'ensemble du groupe

En PRE impression, cocher la case ci-dessous

Si option pour le régime optionnel de taxation au forfait, art. 206-4 B (entreprises de transport maritime), cocher la case

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :		Adresse du siège social :	
SARL IERE IMPRESSION 7 rue du Four à Chaux 77930 CHAILLY-EN-BIERE			
SIRET	3 9 9 6 2 8 5 5 1 0 0 0 3 4	Méi :	lereimpression.ad@gmail.com
Adresse du principal établissement :		Ancienne adresse en cas de changement :	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

SIRET

B ACTIVITÉ

Activités exercées : ACTIVITE DE PRE-PRESSE

Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1. Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal		Déficit	
Bénéfice imposable à 15 %		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %			
2. Plus-values		PV à long terme imposables à 19 %		PV exonérées (art. 238 quinquies)	
PV à long terme imposables à 15 %		PV à long terme imposables à 0 %			
Autres PV imposables à 19 %					
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A		Autres dispositifs	
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies		Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 quaterdecies		Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies	
France Ruralités Revitalisation FRR art. 44 quinquies A		Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A		Zone de revitalisation rurale, art. 44 quinquies	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies		Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies		Société d'investissement immobilier cotée	
Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)					
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %			

4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)

5. Contribution exceptionnelle sur l'IS (CES) : Base d'imposition CA : Taux d'imposition

6. Contribution pour les grandes entreprises de transport (CTM) : Base d'imposition Taux d'imposition

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5 %

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI ☒ NON ☐ Si oui, indication du logiciel utilisé SAGE COALA

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr

S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :

Nom et adresse du conseil :

SARL SECC A. MOLLET
6/8 rue Bernard Gante
93250 VILLEMOMBLE
Tél: 0141531230

Identité du déclarant : ANNE DANIERE

Date : 13052026 Lieu : CHAILLY-EN-BIERE

Qualité et nom du signataire : ANNE DANIERE

Signature :

ECF Prestataire :

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD

N° 2065 bis-SD
2026

G RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS									
Montant global brut des distributions ⁽¹⁾		payées par la société elle-même		a	payées par un établissement chargé du service des titres		b		
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾					c				
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					d				
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾					e				
					f				
					g				
					h				
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾					i				
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					j				
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾					Total (a à h)				
H RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants		Pour les SARL		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
		Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées:					
				à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6		
					Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements	
1		2	3	4	5	6	7	8	
ANNE DANIERE		953	2025	15 266					
7 RUE DU FOUR A CHAUX 77930 CHAILLY-EN-BIERE									
FRANCK SIMOEN		297							
7 RUE DU FOUR A CHAUD 77930 CHAILLY-EN-BIERE									
APOLLINE SIMOEN-DANIERE		1250							
7 rue de l'Alma 92400 COURBEVOIE									
I DIVERS									
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)									
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
J CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION									
REMUNÉRATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES		à 0 %	à 15 %	à 19 %			
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)		16 829	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice						
			MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice						
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)			MVLT réalisée au cours de l'exercice						
			MVLT restant à reporter						
K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS									
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice									
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice									

(A souscrire par les sociétés indépendantes non membres d'un groupe fiscal et par les sociétés membres d'un groupe fiscal pour la détermination de leur résultat comme si elles étaient imposées séparément)

I – Montant de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice

A- Règles de droit commun

Charges financières nettes de l'exercice	a
EBITDA fiscal de l'exercice	b
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice (montant le plus faible entre a - 30 %*b et a - 3 000 000 €)	(c-1)
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice, après application du complément de déduction de 75 % (régime spécial applicable aux entreprises autonomes): (c-1) - 75 % x (c-1)	(c-2)

B- Clause de sauvegarde en faveur des entreprises membres d'un groupe consolidé

Ratio fonds propres/actifs de l'entreprise en %	d
Ratio fonds propres/actifs du groupe consolidé en %	e
Si (d) est supérieur ou égal à (e) : Complément de déduction des charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice = 75 % x (c-1)	f

C- Règles applicables aux situations de sous-capitalisation

Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du premier plafond de sous-capitalisation, afférent aux dettes contractées auprès d'entreprises non liées ou auprès d'entreprises liées pour la part n'excédant pas une fois et demie les fonds propres	g
Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du second plafond de sous-capitalisation, afférent à la part des dettes contractées auprès d'entreprises liées excédant une fois et demie les fonds propres	h

II – Suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report

A- Suivi des charges financières nettes en report

Stock de charges financières nettes restant à imputer à l'ouverture de l'exercice (y compris le solde de la fraction d'intérêt mentionné au 6ème alinéa de l'article 212 du CGI, non imputé à la clôture du dernier exercice ouvert avant le 1er janvier 2019)	i
Montant des charges financières nettes en report transférées	(i bis)
Dont montant des charges financières nettes transférées de plein droit (art.209-II-2 du CGI)	(i ter)
Nombre d'opérations sur l'exercice concernées par le transfert de plein droit (2)	(i quater)
Montant de charges financières nettes en report imputé au titre de l'exercice	j
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice et reportables : (c-1) - (f) ou (g) + 1/3 x (h)	k
Stock de charges financières nettes restant à imputer à la clôture de l'exercice (i) + (i bis) - (j) + (k)	l

B- Suivi des capacités de déduction inemployées en report

	Stock à l'ouverture de l'exercice	Capacités de déduction inemployées transférées de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	Capacités de déduction employées au titre de l'exercice (1)	Stock à la clôture de l'exercice
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-5	m			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-4	n			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-3	o			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-2	p			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-1	q			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N	r			

(1) Cette colonne peut être servie si (a) est supérieur à (c-1) - (f)

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits, charges et/ou capacités de déduction et le montant

2026		Détermination du résultat net de cession, de concession ou de sous-concession de brevets et d'actifs incorporels assimilés imposable à taux réduit					2468	
(À souscrire par les entreprises non membres d'un groupe fiscal au sens de l'article 223 A du CGI)								
1. Modalités de calcul du résultat net imposable au taux réduit de 10 %								
1		2	3	4	5	6	7	
Actif, bien ou service, famille de biens ou services		Dénomination	Date de premier exercice de l'option	Résultat net déficitaire restant à reporter au titre de l'exercice précédent	Résultat net de l'exercice	Rapport d'assujettissement au taux réduit de l'exercice	Résultat net imposable à taux réduit	
							imputé sur le déficit de l'exercice 7a	imposé à 10 % 7b
Total								

2. Résultat net imposable à taux réduit calculé en faisant usage du rapport de remplacement

Date de l'agrément	Résultat net imposable à taux réduit sous agrément
Total	

Taux réduit d'impôt sur les sociétés
Détermination des bénéfices soumis au taux réduit
(art 219 I b du CGI, article 46 quater -0ZZ bis A de l'annexe III)

CALC219BF4 (2026)

Identification de la société

Désignation de la société et adresse de son principal établissement

Numéro SIRET du principal établissement

Code APE

SARL 1ERE IMPRESSION	
7 rue du Four à Chaux	77930 CHAILLY-EN-BIERE
39962855100034	
1813Z	

Adresse du siège social si différente

I . Résultats de l'exercice

A. Résultats imposables dans les conditions de droit commun	
a Bénéfice net de l'exercice avant imputation des déficits antérieurs	14 389
b Dont plus-value nette à court terme	
c Déficits ou amortissements réputés différés imputés au titre de l'exercice	14 389
B. Résultats relevant du régime des plus-values à long terme	
d Plus-value nette à long terme de l'exercice	
e Dont résultat net de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -I	
f Dont moins-values à long terme ou déficits imputés au titre de l'exercice	

II . Bénéfices soumis au taux réduit

g Montant maximum exigible au taux réduit : 42500 € x durée de l'exercice en mois /12	42 500
h Dont plus-value nette à court terme imposable	
i Dont résultat net imposable dans les conditions de droit commun autre que la plus-value nette à court terme de l'exercice	
j Dont résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -I	
k Dont plus-value nette à long terme autre que le résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -I	
Total lignes h à k	

l **III . Bénéfices soumis au taux normal** (a-c-h-i)

(0)

m **IV . Plus-value nette à long terme soumise au taux de 19%** (d-j-k)

AD

PARTICIPATION DÉTENUES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PAR DES FONDS COMMUNS DE PLACEMENT, SOCIÉTÉS DE CAPITAL-RISQUE, SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL, OU DES SOCIÉTÉS FINANCIÈRES D'INNOVATION

[illegible]

AD

SARL 1ERE IMPRESSION

MODIFICATIONS INTERVENUES DANS LA COMPOSITION DU CAPITAL AU COURS DE L'EXERCICE

Nature de l'opération	Nom et adresse de l'acheteur/souscripteur	Nom et adresse du vendeur	% de participation concerné par l'opération

Carthage Confirme
J. Sautin

SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION	du 01/01/2025 au 31/12/2025 (12 mois)	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)	Variation en % col.2	Variation en % col.3
Ventes de marchandises	50 133,49	46 461,00	33 287,00	7,90	39,58
- Cout direct d'achat	28 104,26	28 870,23	22 573,68	-2,64	27,90
+/- Variation du stock de marchandises					
Marge commerciale (I)	22 029,23	17 590,77	10 713,32		
Taux de marge commerciale	43,94 %	37,86 %	32,18 %		
+ Production vendue	3 960,00	3 960,00	3 600,00	0,00	10,00
+ Production stockée					
+ Production immobilisée					
Production de l'exercice	3 960,00	3 960,00	3 600,00		
- Matières premières et approvisionnements consommés					
- Sous traitance directe					
Marge brute sur production (II)	3 960,00	3 960,00	3 600,00		
Taux de marge brute sur production	100,00 %	100,00 %	100,00 %		
Marge brute globale (I + II)	25 989,23	21 550,77	14 313,32		
Taux de marge brute globale	48,05 %	42,74 %	38,80 %		
- Services extérieurs et autres charges externes	4 904,58	4 395,34	3 895,88	11,58	12,84
Valeur ajoutée produite	21 084,65	17 155,43	10 417,44		
Valeur ajoutée / chiffre d'affaires	38,98 %	34,02 %	28,24 %		
+ Subventions d'exploitation					
- Impôts, taxes et versements assimilés	899,71	1 183,03	522,97	-24,00	126,63
- Salaires et traitements	15 266,28	9 752,63	15 921,68	56,54	-38,74
- Charges sociales	7 382,07	5 080,39	7 296,02	45,31	-30,36
Excédent brut d'exploitation	-2 463,41	1 139,38	-13 323,23		
Excédent brut d'exploitation / chiffre d'affaires	-4,55 %	2,26 %	-36,12 %		
+ Reprises sur amortissements et provisions					
- Dotations aux amortissements sur immobilisations	97,94			N/S	
- Dotations aux provisions sur immobilisations					
- Dotations aux provisions sur actif circulant					
- Dotations aux provisions pour risques et charges					
+ Autres produits de gestion courante	142,43		11,87	N/S	100
- Autres charges de gestion courante		2,23	225,00	100	-99,10
+ Transfert de charges d'exploitation					
Résultat d'exploitation (hors charges et produits financiers)	-2 418,92	1 137,15	-13 536,36		
Résultat d'exploitation / chiffre d'affaires	-4,47 %	2,26 %	-36,70 %		
+ Bénéfice attribué (quote part sur opérations en commun)					
- Perte supportée (quote part sur opérations en commun)					
+ Produits financiers de participations					
+ Produits des autres valeurs mobilières et créances					
+ Autres intérêts et produits assimilés	2 304,50	1 438,50	1 326,07	60,22	8,45
+ Reprises sur provisions financières	73 599,83	75 453,79	76 140,00	-2,45	-0,89
+ Différences positives de change					
+ Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement	156,64			N/S	
- Dotations financières aux amortissements et provisions	52 705,40	73 599,83	75 453,79	-28,38	-2,45
- Intérêts et charges assimilées	17,02	469,50		-96,37	N/S
- Différences négatives de change					
- Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements	6 530,67			N/S	
Résultat courant avant impôts	14 388,96	3 960,11	-11 524,08		
Résultat courant / chiffre d'affaires	26,60 %	7,85 %	-31,24 %		
+ Produits exceptionnels sur opérations de gestion					
+ Produits exceptionnels sur opérations en capital					
+ Reprises sur provisions & transferts de charges exceptionnels					
- Charges exceptionnelles sur opérations de gestion					
- Charges exceptionnelles sur opérations en capital					
- Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions					
Résultat exceptionnel					
- Participation des salariés aux résultats					
- Impôt sur les bénéfices					
Résultat Net Comptable	14 388,96	3 960,11	-11 524,08		
Résultat net / chiffre d'affaires	26,60 %	7,85 %	-31,24 %		

1^{ère} IMPRESSION
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 40.000,00 €
7 rue du Four à Chaux
77390 CHAILLY EN BIERE
RCS PARIS 399 628 551

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
DE MELUN

03 JUL. 2026

DÉPOSÉ LE

Rapport spécial de la Gérance

Rapport spécial de la Gérance à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle du 18 juin 2026

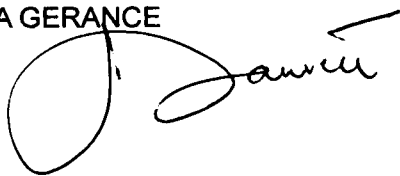
En application de l'article L. 223-19 du Code de commerce, la Gérance d'une Société à Responsabilité Limitée doit présenter à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle un rapport sur les conventions intervenues directement ou par personnes interposées entre la Société et un Gérant ou un associé ou d'autres sociétés dans lesquelles le Gérant exerce une fonction de direction ou d'administration.

Au titre de l'exercice écoulé aucune convention visée à cet article n'est intervenue.

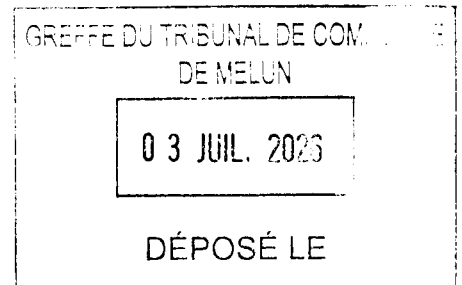
Fait à CHAILLY

Le 10 juin 2026

LA GERANCE



1^{ère} IMPRESSION
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 40.000,00 €
7 rue du Four à Chaux
77390 CHAILLY EN BIERE
RCS PARIS 399 628 551



RAPPORT DE GESTION DE LA GERANCE

A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 10 juin 2026

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Mixte conformément aux dispositions de la loi et des statuts de votre Société à l'effet de vous demander d'approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Les convocations prescrites vous ont été régulièrement adressées ainsi que tous les documents et pièces prévus par l'article 36 du décret no 67-236 du 23 mars 1967. En outre, l'inventaire a été tenu à votre disposition au siège social dans le délai fixé par ledit article.

Activité de la Société :

L'exercice a permis la réalisation d'un chiffre d'affaires hors taxes de 54.093,49 euros contre 50.421 euros pour l'exercice précédent, ce qui représente une hausse de 3.672 euros.

Résultats - Affectation

L'exercice écoulé fait ressortir un bénéfice de 14.388,96 euros que nous vous proposons d'affecter de la façon suivante : en totalité au report à nouveau.

Présentation des comptes et méthodes d'évaluation

Nous allons maintenant vous présenter plus en détail les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) que nous soumettons à votre approbation.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement de ces documents sont conformes à la réglementation en vigueur et identiques à celles adoptées pour les exercices précédents.

Nous sommes à votre disposition pour vous donner toutes précisions complémentaires ou explications que vous jugerez utiles. Nous vous invitons à voter le texte des résolutions que nous soumettons maintenant à votre approbation.

Fait à CHAILLY EN BIERE

Le 10 juin 2026

LA GERANCE

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Gautier', written over the printed text 'LA GERANCE'.

1^{ère} IMPRESSION
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 40.000,00 €
7 rue du Four à Chaux
77390 CHAILLY EN BIERE
RCS PARIS 399 628 551

GREFFE DU TRIBUNAL DE
DE MELUN

03 JUL. 2026

DÉPOSÉ LI

Affectation du résultat

Assemblée Générale Ordinaire annuelle du 31 mai 2026 – Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025

Deuxième résolution

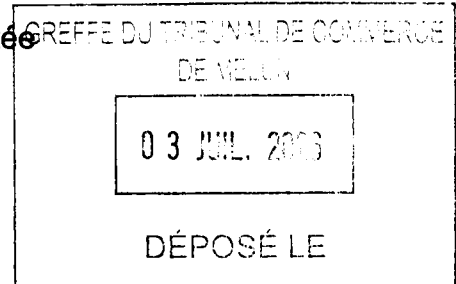
La collectivité des associés décide d'affecter comme suit le résultat de l'exercice : en totalité au report à nouveau

Pour copie certifiée conforme

LE GERANT



1ERE IMPRESSION
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 40.000 €
7 rue du four à chaux
77930 CHAILLY EN BIERE
RCS PARIS n°399 628 551



**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
du 10 juin 2026**

L'an deux mille vingt-six

Et le 10 juin 2026 à 16 heures

Au siège social, 7 rue du four à chaux 77930 CHAILLY EN BIERE

1. Les associés de la société à responsabilité limitée 1ERE IMPRESSION, au capital de 40.000 € divisé en 2.500 parts sociales de 16 € chacune, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire sur convocation de la Gérance.

2. Sont présents :

Mademoiselle Apolline SIMOEN--DANIERE ;
Propriétaire de 1.250 parts, numérotées de 1 à 200 inclus, et de 1.0001 à 1.800 inclus et de 1.954 à 2.203 inclus, ci..... 1.250 parts

Madame Anne DANIERE ;
Propriétaire de 953 parts, numérotées de 201 à 1.000 inclus, et de 1.801 à 1953 inclus ci..... 953 parts

Monsieur Franck SIMOEN ;
Propriétaire de 297 parts, numérotées de 2.204 à 2.500 inclus, ci.....297 parts

Total **2.500 parts**

Tous les associés étant présents ou représentés, l'Assemblée peut valablement délibérer et, en conséquence, est déclarée régulièrement constituée.

fs 1A AD

3. Madame Anne DANIERE préside la réunion en sa qualité de gérant.

4. Madame le Président rappelle que les associés sont réunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société, et sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;
- Rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L223-19 du Code de Commerce ;
- Approbation desdits comptes et conventions ;
- Quitus à la gérance ;
- Affectation des résultats.

5. Madame le Président dépose devant l'Assemblée et met à disposition de ses membres :

- Une copie de la lettre de convocation des associés ;
- L'inventaire et les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) arrêtés au 31 décembre 2025 ;
- Le rapport de gestion et le rapport spécial de la gérance ;
- Le cas échéant, la lettre des associés concernant leurs questions écrites ;
- Le texte des résolutions proposées à l'assemblée ;
- La copie du contrat de domiciliation.

Madame le Président précise que tous les documents prescrits par l'article 36 du décret du 23 mars 1967 ont été adressés aux associés et tenus à leur disposition au siège social dans les délais prévus par ledit article.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de ses déclarations et reconnaît la validité de la convocation.

6. Lecture est ensuite donnée du rapport de gestion et du rapport spécial de la gérance.

7. Enfin, Madame le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

8. Première résolution :

La collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2025, approuve les comptes de cet exercice, tels qu'ils ont été présentés, lesdits comptes se soldant par un bénéfice de 14.388,96 euros.

Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

9. Deuxième résolution :

La collectivité des associés décide d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025 en totalité en report à nouveau.

La collectivité des associés reconnaît en outre qu'il n'a pas été distribué de dividendes au titre des trois exercices précédents.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

10. Troisième résolution :

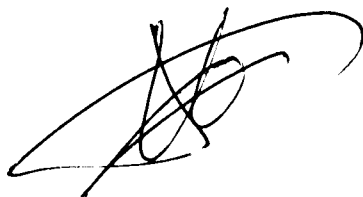
La collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L223-19 du Code de Commerce, prend acte que ce rapport ne mentionne l'existence d'aucune convention.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

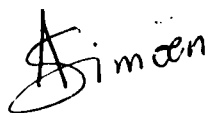
11. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 17 heures

De tout ce que dessus, il est dressé le présent procès-verbal, lequel a été signé par tous les associés présents ou par leurs mandataires, après lecture.

Monsieur Franck SIMOEN



Mademoiselle Apolline SIMOEN-DANIERE



Madame Anne DANIERE

